

RÈGLEMENT DU PRIX PASCAL

Prix de Littérature IA — Édition 2026

PRÉAMBULE

Le Prix Pascal est un prix littéraire inédit qui récompense des œuvres de fiction produites avec l'assistance de l'intelligence artificielle. Il ne récompense pas un auteur humain traditionnel, mais célèbre la collaboration entre l'intention créatrice humaine et les capacités génératives de l'IA. Le rôle de l'humain est central : il définit la graine (l'intention de départ), supervise le processus, et assume la paternité de l'œuvre. L'IA est l'outil d'exécution — le pinceau, pas le peintre.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1. La Graine

La graine est le point de départ unique de votre œuvre. Elle constitue l'intention créatrice humaine que l'IA va amplifier. Contraintes : (a) 100 mots maximum pour définir le pitch ; (b) toute forme acceptée (un mot, une phrase, un nombre, un fragment poétique, une date, un nom propre, une image mentale décrite) ; (c) la graine est soumise via un formulaire en ligne dédié. La graine n'est pas évaluée en tant que telle. Elle est un élément de traçabilité et de transparence, pas un critère littéraire.

2. Le Manuscrit

Le manuscrit est l'œuvre de fiction produite avec l'assistance de l'IA. Format et longueur : (a) 10 000 à 50 000 mots ; (b) format PDF uniquement ; (c) police lisible, interligne 1,5, marges standard. Contenu requis : titre, éventuellement sous-titre, 4ème de couverture, pagination et sommaire. Originalité : l'œuvre doit être inédite, non publiée antérieurement sous quelque forme que ce soit. Anonymat : équité du jugement — le nom de l'auteur ne doit pas apparaître dans le manuscrit soumis.

3. Le Dossier Technique

Le dossier technique documente votre processus de création assistée par IA. Il est soumis via un formulaire en ligne dédié. Un formulaire par élément (Graine, Manuscrit, Dossier). Contenu obligatoire : (a) type de LLM utilisé (modèle exact, version, provider) ; (b) agents ou prompt — description de l'architecture utilisée ; (c) description du processus de génération ; (d) toute information pertinente sur l'assistance IA apportée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 — Qui peut candidater

Toute personne physique ou morale peut soumettre une candidature, quelle que soit sa nationalité. Un même candidat peut soumettre plusieurs œuvres distinctes, dans la limite de trois soumissions par édition.

Article 2 — Langue

Les œuvres doivent être rédigées en français ou en anglais.

Article 3 — Soumission

Les candidatures sont soumises en une seule fois, à la date limite fixée par l'organisation. Aucune soumission partielle n'est acceptée : la graine, le manuscrit et le dossier technique doivent être déposés simultanément.

VÉRIFICATION ET AUDIT

Article 4 — Principe de confiance

Le prix repose sur une déclaration sur l'honneur du candidat quant à l'originalité de l'œuvre et à l'exactitude des informations fournies.

Article 5 — Originalité

Le manuscrit doit être une œuvre originale. Le candidat déclare que : (a) l'œuvre n'a pas été produite par un humain sans assistance IA ; (b) aucun texte humain préexistant n'a été inséré manuellement ; (c) les informations fournies dans le dossier technique sont exactes.

Article 6 — Disqualification

Tout candidat dont il est démontré qu'il a fourni des informations mensongères ou violé les conditions d'originalité est disqualifié et interdit de participation pour les trois éditions suivantes.

LE JURY

Article 7 — Composition

Le jury est composé d'un jury littéraire unique, sans jury technique. Composition : écrivains, critiques, éditeurs, philosophes, journalistes. Le jury littéraire évalue la qualité esthétique, narrative et stylistique des manuscrits.

Article 8 — Critères d'évaluation

Le jury évalue : (a) la qualité littéraire du texte ; (b) l'originalité narrative et stylistique ; (c) la cohérence de l'œuvre ; (d) la maîtrise de la collaboration humain-IA.

Article 9 — Délibération

La décision finale résulte d'un vote des membres du jury littéraire. En cas d'égalité parfaite, la voix du président du jury est prépondérante.

CALENDRIER

Article 10 — Dates clés

Clôture des candidatures : 2 novembre 2026. Annonce des finalistes : décembre 2026. Remise du prix : janvier 2027. Les dates sont susceptibles d'être amendées par l'organisation. Toute modification sera communiquée aux candidats.

DOTATION ET DROITS

Article 11 — Dotation

Le lauréat reçoit une dotation financière dont le montant est fixé par l'organisation pour chaque édition. Chacune des dix œuvres finalistes sélectionnées par le jury reçoit également une dotation financière, dont le montant est fixé par l'organisation.

Article 12 — Droits d'auteur

Le dossier technique et le manuscrit restent la propriété du candidat. L'organisation ne revendique aucun droit sur le code, les paramètres, l'architecture ou l'œuvre elle-même. Un intéressement proportionnel aux ventes de l'œuvre publiée peut être versé intégralement à une association caritative ou fondation choisie par le lauréat, parmi une liste établie par l'organisation du Prix Pascal.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 — Interprétation

Le présent règlement est susceptible d'être amendé d'une édition à l'autre. Toute question d'interprétation est tranchée souverainement par le jury.

Article 14 — Acceptation

Le fait de soumettre une candidature vaut acceptation sans réserve du présent règlement.